

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,  
Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, GILLET, CAUCHY, DAGUIZE, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, JOUBERT, NICOSIA, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

22 juin 2023

A l'exception de : Madame MANENT.  
Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.  
Madame JARDIN qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.  
Madame BOUYER qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.  
Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.  
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur MORVAN.  
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.  
Madame ROBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Date du  
Conseil Municipal

28 JUIN 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de  
conseillers

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur GILLET est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

En exercice 33

### 1/ SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN – PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (FACECO) – AUTORISATION

Présents---- 24

Votants ---- 32

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

#### EXPOSE :

Par délibération n°22.03.01 en date du 23 mars 2022, le Conseil Municipal de Pornichet a décidé de contribuer à hauteur de 5 000 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), afin de participer au financement des opérations humanitaires d'urgence en Ukraine coordonnées par l'Etat.

Les Pornichétins ont eu à plusieurs reprises l'occasion de se mobiliser également en soutien aux populations ukrainiennes. Dernièrement encore, un médecin de la Ville de Pornichet, le Docteur LOUNICI, a organisé son 2<sup>ème</sup> voyage à but humanitaire à destination de l'Ukraine. Afin de sensibiliser les Européens à la situation, il a choisi de relier l'Ukraine à vélo, depuis Pornichet.

Souhaitant à cette occasion réaffirmer son soutien à la population Ukrainienne, la Ville de Pornichet souhaite verser une aide complémentaire de 5 000 € au FACECO « Action Ukraine - Soutien aux victimes du conflit ».

#### DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1115-1,  
⇒ Vu le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales « Action Ukraine – Soutien aux victimes du conflit »,

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

04 JUIL. 2023

Publié le :

04 JUIL. 2023

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



⇒Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 21 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

**DECISION :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le versement d'une subvention de 5 000 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales « Action Ukraine – Soutien aux victimes du conflit ».
- Autorise Monsieur Le Maire, ou Monsieur RAHER, à signer tout acte permettant de mobiliser cette aide.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance,



Dominique GILLET

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB\_23\_06\_01A**  
 Objet : **1. Soutien au peuple Ukrainien – Participation financière au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) – Autorisation**  
 Type de transaction : Transmission d'actes  
 Date de la décision : 2023-06-28 00:00:00+02  
 Nature de l'acte : Délibérations  
 Documents papiers complémentaires : NON  
 Classification matières/sous-matières : 7.10.3 - autres  
 Identifiant unique : 044-214401325-20230628-DELIB\_23\_06\_01A-DE  
 URL d'archivage : Non définie  
 Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 044-214401325-20230628-DELIB_23_06_01A-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 1_FACECO Ukraine.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230628-DELIB_23_06_01A-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	120.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2023 à 09h50min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2023 à 09h50min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2023 à 09h50min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juillet 2023 à 10h05min38s	Reçu par le MI le 2023-07-04